

## Règle CIPA n° 6

(adoptée le 4 juin 2002 à Bâle – édition 2016)

### Documents de santé et d'urgence

(remplace l'ancienne règle n° 6 INSTITUTION D'UN CERTIFICAT DE SOINS D'URGENCE POUR LES BATELIERS du 16 septembre 1980)

En cas d'urgence, les premiers soins doivent être dispensés rapidement afin de garantir le maintien des aptitudes physiques. Pour que la prise en charge des bateliers victimes d'accident ou gravement malades puisse se faire avec la rapidité et l'efficacité nécessaires, il faut que le premier médecin traitant puisse disposer des informations utiles concernant le batelier, même si ce dernier n'est pas en mesure de les lui fournir lui-même.

Afin de pouvoir disposer d'un document de santé et d'urgence uniformisé à bord de l'ensemble des embarcations et des installations flottantes, le CIPA recommande à toutes les autorités compétentes ainsi qu'aux organismes d'assurance contre les accidents et aux organisations d'employeurs et de salariés de veiller au respect des normes de sécurité rappelées ci-après concernant les documents de santé et d'urgence.

Les entrepreneurs doivent obliger les membres d'équipage à se munir des informations nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'assistance sous forme de formulaires nationaux et internationaux (carnet de vaccination de l'OMS, certificat d'allergie, certificat de diabétique, carte de groupe sanguin etc.).

Le certificat d'urgence européen<sup>1</sup> est un exemple de document uniformisé disponible dans un grand nombre de langues étrangères, mais les certificats d'urgence destinés au personnel de la navigation intérieure doivent être établis dans les langues couramment pratiquées dans la navigation intérieure (en particulier l'allemand, le néerlandais, le serbo-croate, le russe, l'ukrainien, le français).

---

<sup>1</sup> [www.bundesanzeiger-verlag.de/ena](http://www.bundesanzeiger-verlag.de/ena)  
[www.vitacliv.ch/fr/dossier-sante/Pages/certificat-urgence.aspx](http://www.vitacliv.ch/fr/dossier-sante/Pages/certificat-urgence.aspx)  
[www.notfallkarte.at/nfEur.aspx](http://www.notfallkarte.at/nfEur.aspx)